

Communiqué de presse

Le mercredi 2 février 2022

# Quels EHPAD pour demain? Le réseau de CREAI propose la création de pôles ressources gérontologiques locaux

Alors que le sujet de l'accompagnement des personnes âgées, notamment en EHPAD, revient sur le devant de l'actualité, la fédération des CREAI imagine une solution concrète avec la création de pôles ressources gérontologiques locaux comme développé dans une étude publiée en 2018 par le CREAI Pays de la Loire.

Définition des modalités d'expérimentation par l'ARS et le Conseil Départemental

Emergence du besoin par les acteurs locaux, validée par l'ARS et le CD

Réalisation d'un diagnostic territorial partagé

Identification des prestations portées par les acteurs du pôle et leur complémentarité

Identification de la fonction porteuse de la coordination opérationnelle

rmalisation de projet de pôle de services gérontologiques locaux

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 du 23 décembre 2021 prévoit le lancement d'une réforme des EHPAD avec la création de centres ressources territoriaux. Afin que ces projets répondent pleinement aux besoins des personnes âgées d'un territoire, qu'elles soient accueillies en établissement ou à domicile, l'ANCREAI rappelle la publication de l'étude intitulée « L'EHPAD de demain : vers la création de pôles ressources gérontologiques locaux » qui propose un plan d'actions à mettre en place.

### L'objectif de l'étude était de :

- définir l'évolution des EHPAD, passant d'une logique de « structures » à une logique de « prestations», en alliant prévention de la perte d'autonomie, droit au répit, inclusion sociale, coopération et complémentarité avec le domicile ;
- définir les conditions de réussite de ces évolutions (organisation de la structure, ressources humaines, modalités de coordination et coopération avec les différents acteurs du parcours).

Deux axes d'évolutions des prestations proposées dans ces structures étaient envisagés : développer de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées sur les territoires et agir sur les facteurs de perte d'autonomie.

Ce sujet continue de mobiliser les équipes des CREAI qui viennent de recevoir une nouvelle commande de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté sur les EHPAD.



« Imaginer l'EHPAD de demain est une nécessité évidente sur laquelle il n'est pas besoin de revenir. En revanche, il est primordial de concevoir un plan d'action efficace et réalisable rapidement. La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 a prévu des moyens, reste à imaginer la mise en place de ces nouvelles structures sur le territoire. Les « centres de ressources territoriaux », nommés « Pôles ressources gérontologiques locaux » dans l'étude du CREAI Pays de la Loire, sont une réponse appropriée qui nécessite de mettre en œuvre une méthodologie de projet afin d'identifier des territoires pertinents d'interventions, les évolutions des prestations des différents acteurs de l'accompagnement des personnes âgées ainsi que les modalités de coordination de leurs interventions pour répondre au souhait des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile. » Jacques NODIN, Président de l'ANCREAI, la fédération nationale des CREAI

## Chiffres-clés

- 7 502 EHPAD en France
- Extraits de l'enquête réalisée en 2011-2015 par la DREES :
  - 86 ans est l'âge moyen d'entrée en établissement
  - 2 ans et 6 mois est la durée moyenne de séjour
  - 60% des résidents sont atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
  - 1 970 euros est le reste à charge moyen par mois

## **Contact presse**

Emilie POURQUERY - 07 84 58 78 54 - communication@ancreai.org

### **Sources**

- Le décryptage de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022
- L'étude publiée par le CREAI Pays de la Loire en 2018